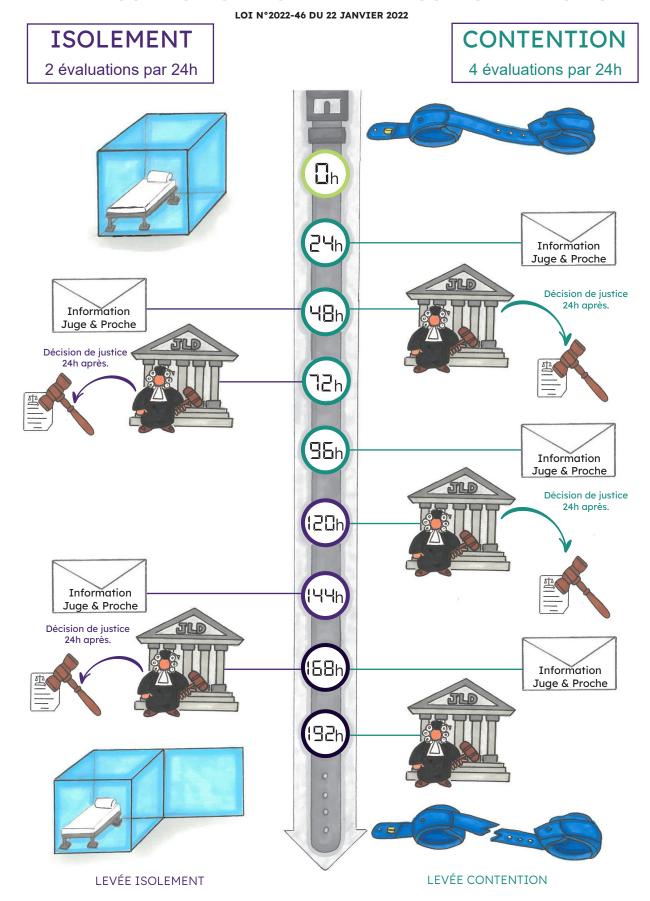
L'INFORMATION DE VOS PROCHES ET LE CONTRÔLE DE VOS DROITS EN CHAMBRE DE SOINS INTENSIFS



Après chaque audition au JLD (Juge des Libertés et de la Détention), le juge peut décider de la mainlevée de la contention ou de l'isolement. Suite à une main levée, le psychiatre peut remettre en place une nouvelle mesure si l'état de santé du patient le nécessite.



Ensemble au service de la santé mentale

Identification :	Date d'application :	Version : 1
INFO-DIP-DRO-23	Septembre 2023	